

CARTE GPS&O

FORMULAIRE 2026

N° DE CARTE (à remplir par la ville)

.....

ADHÉRENT

Nom :

Lieu d'habitation (ville) :

Lieu de travail (ville) :

VÉHICULE

N° immatriculation :

Marque : Modèle :

Couleur :

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement d'utilisation des parkings de stationnement provisoire situés à Orgeval sur la zone d'activités économiques des 40 Sous.

Signature :

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE CARTE GPS&O :

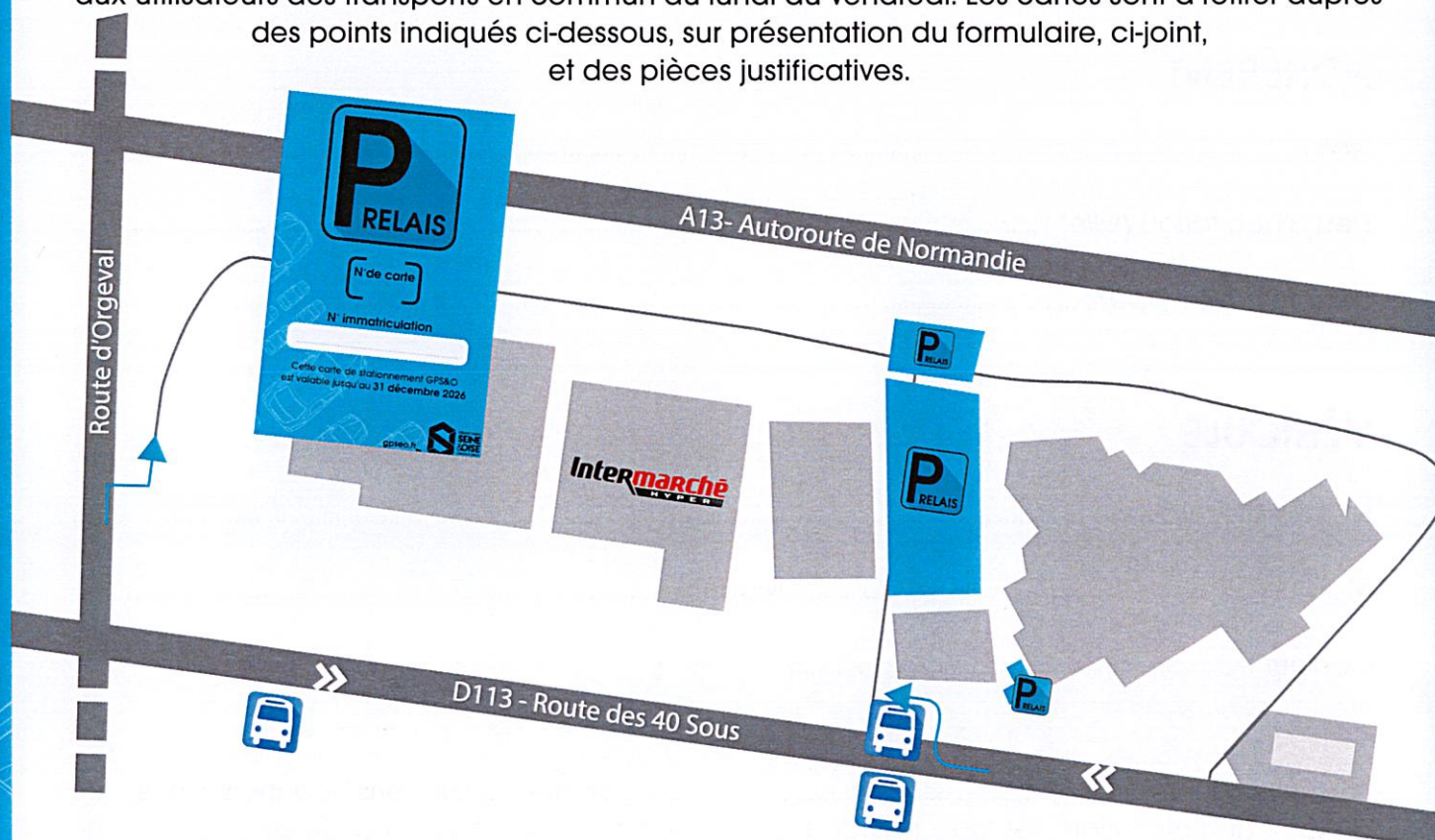
- > le présent formulaire dûment complété et signé,
- > une copie de la carte grise du véhicule associée à la carte,
- > la copie de la preuve de possession d'un titre de transports en commun, valable 1 mois ou plus, en cours de validité.



CARTE GPS&O

DEMANDE DE CARTE D'ACCÈS POUR L'ANNÉE 2026 AUX PARKINGS RELAIS DE LA ZONE COMMERCIALE DES 40 SOUS

Valable jusqu'au 31 décembre 2026, la carte "Parking Relais GPS&O" est destinée aux utilisateurs des transports en commun du lundi au vendredi. Les cartes sont à retirer auprès des points indiqués ci-dessous, sur présentation du formulaire, ci-joint, et des pièces justificatives.



POINTS DE RETRAIT DE LA CARTE

MAIRIE D'ORGEVAL

123, rue du Docteur Maurer - 78630 ORGEVAL

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi :

8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

mercredi et samedi : 8h30 - 13h

MAIRIE DE VILLENES-SUR-SEINE

36, avenue Foch - 78670 VILLENES-SUR-SEINE

Horaires d'ouverture :

lundis, mardis, jeudis, vendredis :

9h - 12h et 14h30 - 17h

les mercredis : 8h30 - 12h30

1^{er} et 3^e samedi de chaque mois : 9h - 12h30

MODE D'EMPLOI

POUR OBTENIR LA CARTE GPS&O, VOUS DEVEZ :

- > lire le règlement intérieur téléchargeable sur le site Internet de GPS&O,
- > remplir le formulaire en page 2 du présent document,
- > fournir les pièces justificatives demandées,
- > vous rendre à l'un des points de retrait avec le formulaire et les pièces justificatives.